

# REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TOULOUSE METROPOLE

## FASCICULE COMMUNAL – COMMUNE DE BALMA

## REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE TOULOUSE METROPOLE

Toulouse Métropole

### FASCICULE COMMUNAL – COMMUNE DE BALMA

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
1	Version initiale	MDO	VSR	12/08/2024
2	MAJ de la note et étude AC / ANC sur le secteur BAL18	TTX	VSR	13/09/2024

ARTELIA  
Villes & Territoires – 15 allée de Bellefontaine – BP 70644 – 31106 TOULOUSE CEDEX 1 – TEL : 05 62 88 77 00

**ARTELIA**

16 Rue Simone Veil - 93400 SAINT OUEN

SIRET : 444 523 526 00804

# SOMMAIRE

1. CARTE D'ÉVOLUTION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ..... 1
2. TABLEAU JUSTIFICATIF DES CHOIX OPÉRÉS PAR ZONE..... 3
3. CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RETENU .. 5

## **1. CARTE D'EVOLUTION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La commune de Balma dispose d'une carte de zonage d'assainissement des eaux usées approuvée en 2004.

Toulouse Métropole a souhaité engager la révision des cartes du zonage d'assainissement d'eaux usées afin :

- d'actualiser leur contenu en accord avec le contexte actuel et le projet de PLUi-H ;
- d'homogénéiser les zonages et les règles applicables à l'échelle de la métropole.

La carte en page suivante précise l'évolution du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune par rapport à l'ancienne carte de zonage.


# Mise à jour du zonage d'assainissement collectif de Toulouse Métropole


Commune de Balma





## Légende :

### Réseaux d'assainissement


 Station d'épuration


 Poste de refoulement


 Conduite gravitaire

 Conduite de refoulement


### Zonage d'assainissement


 Zone à ajouter au zonage d'assainissement collectif

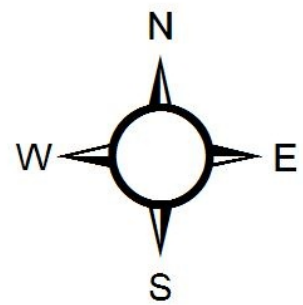
 Zone à supprimer du zonage d'assainissement collectif

 Zonage d'assainissement actuellement en vigueur

### Zonage du PLUi-H

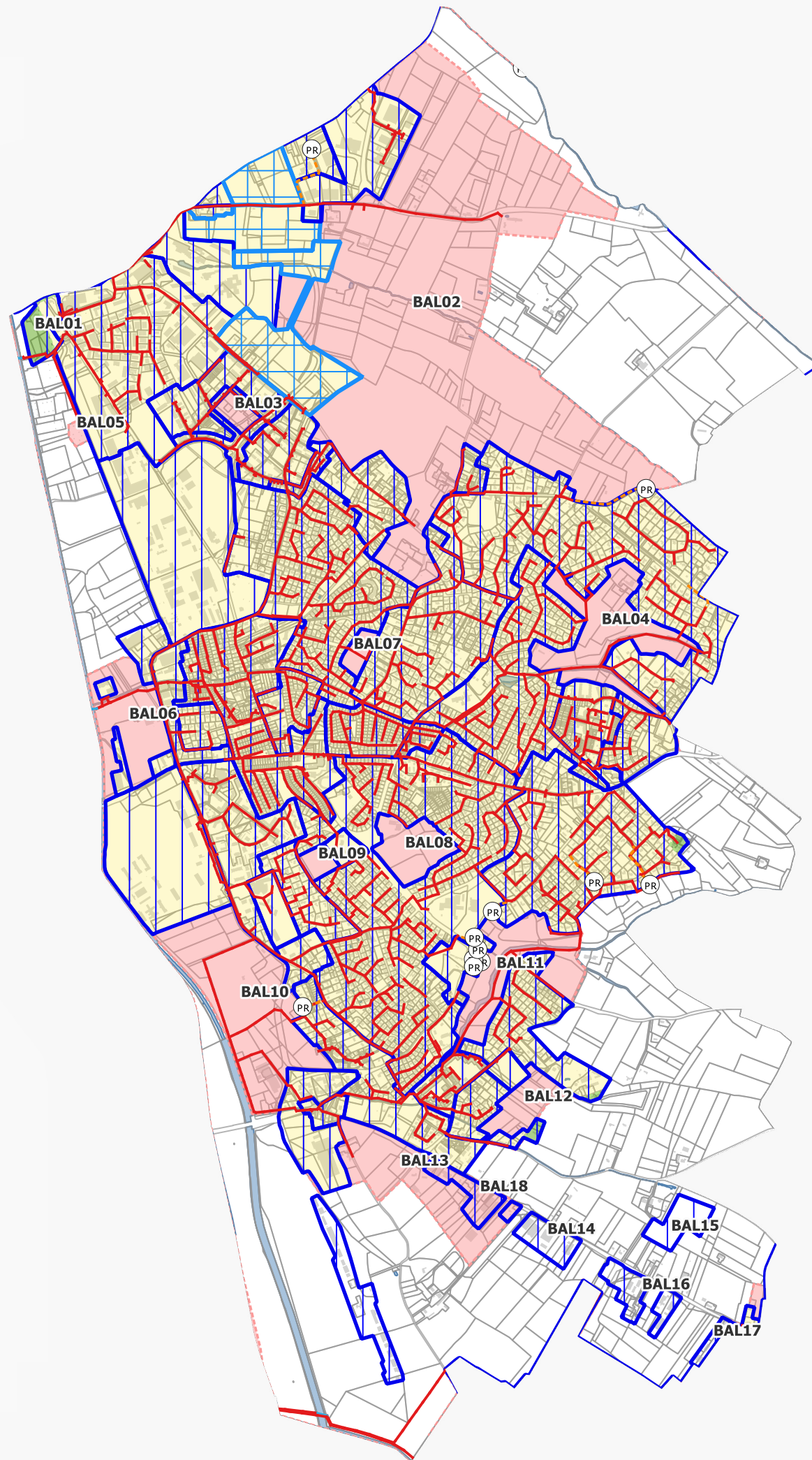
 Zone à urbaniser

 Zone urbanisée



1:25 000

0 600 1 200 m



## 2. TABLEAU JUSTIFICATIF DES CHOIX OPERES PAR ZONE

Le tableau ci-dessous justifie les évolutions du zonage d'assainissement collectif compte tenu des extensions des réseaux réalisées et l'évolution du zonage du PLUi-H.

Secteur	Statut	Justification
BAL01	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
BAL02	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BAL03	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BAL04	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BAL05	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BAL06	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BAL07	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BAL08	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BAL09	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BAL10	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BAL11	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BAL12	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BAL13	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)

Des études d'extension de réseau ou de maintien des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) ont été réalisées sur les secteurs BAL14/BAL18 (scénario groupé), BAL15/BAL16 (scénario groupé) et BAL17, situés actuellement hors zonage d'assainissement. Pour rappel, BAL18 est situé dans le zonage actuel.

Le tableau suivant précise le coût d'extension des réseaux (coûts publics) et de réhabilitation des dispositifs d'ANC (coûts privés) à l'échelle de chaque secteur.

*A noter : le scénario de raccordement au réseau public comprend également des coûts privés non chiffrés ici (linéaire de canalisations en domaine privé, poste de relevage éventuel, participation forfaitaire à l'assainissement collectif, ...).*

Secteurs	Nbr d'abonnés actuels	Nbr de nouveaux abonnés	Nbr d'abonnés futurs	Estimation financière scénario d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées			Estimation financière scénario de maintien des dispositifs d'assainissement non collectif		Masse d'eau de référence
				Coût global d'extension des réseaux de collecte (€HT)	Coût / abonné actuel (€HT / abonné)	Coût / abonné à terme (€HT / abonné)	Coût global de réhabilitation des dispositifs d'ANC (€HT)	Coût / abonné à terme (€HT/abonné)	
BAL14/18	23	4	27	1 145 825 €	49 800 €	42 400 €	393 000 €	14 550 €	La Saune (FRFR164_12)
BAL15/16	7	57	64	1 201 200 €	171 600 €	18 800 €	789 000 €	12 328 €	
BAL17	4	1	5	131 950 €	33 000 €	28 800 €	67 044 €	14 616 €	

Les scénarios BAL14 / BAL18 et BAL17 nécessiteraient de plus la mise en œuvre de pompes de relevage individuelles car les habitations se situent en contre-bas de la route. **L'extension des réseaux est jugée non pertinente pour les 3 secteurs** compte tenu du coût par branchement et de la possibilité de réhabilitation des dispositifs d'ANC non conformes.

Pour rappel, **Toulouse Métropole s'engage à réaliser le « plan d'actions » suivant pour le suivi des ANC qui resteraient en zonage non collectif :**

- Poursuite des contrôles réalisés par le SPANC afin de disposer d'un diagnostic exhaustif de l'ensemble des filières d'ANC (1 fois tous les 4 ans) ;
- Information et suivi des usagers concernés de la nécessité de réhabiliter leurs dispositifs le cas échéant ;
- Contrôles de conformité par le SPANC dans un second temps pour s'assurer que les réhabilitations ont bien été faites ;
- Mise en demeure éventuelle des propriétaires de réhabiliter leurs installations en cas de refus de la part des usagers (pouvoir de Police du Maire).

La réhabilitation des dispositifs ANC permettrait une amélioration environnementale sur le cours d'eau du bassin versant associé.

### **3. CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RETENU**

Sur la base de ces éléments, la carte du zonage d'assainissement collectif retenu est disponible en page suivante.

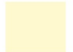


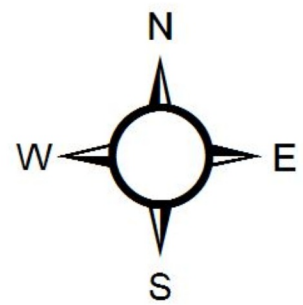
# Mise à jour du zonage d'assainissement collectif de Toulouse Métropole

Commune de Balma



## Légende :

 Zone d'assainissement  
collectif



1:25 000

0 600 1 200 m

